



RAPPORT DE PRESENTATION COMMUN

COMPTE ADMINISTRATIF 2017 VILLE

BUDGET PRIMITIF 2018 VILLE

COMMUNE DE GOURNAY-SUR-MARNE

Conseil Municipal du 29 mars 2018

SOMMAIRE

| | |
|---|-----------|
| Préambule | 2 |
| 1 – Les résultats des comptes administratifs 2017 | 4 |
| 2 – Equilibre du budget 2018 par section | 5 |
| 3 – Section de fonctionnement Présentation du budget par chapitre et évolution | 6 |
| 4 – Evolution de la fiscalité et des dotations | 12 |
| 5 – Section d’investissement Présentation du budget par chapitre et évolution | 14 |
| 6 – La dette | 19 |
| 8 – Conclusion | 20 |

PREAMBULE

Le projet de budget primitif 2018 s'inscrit dans le cycle annuel budgétaire, il a été précédé par la tenue du débat d'orientation budgétaire (DOB) et le vote du rapport d'orientation budgétaire (ROB) lors de la séance du conseil municipal du 5 mars 2018.

Le présent rapport de présentation a vocation à synthétiser et commenter les données issues des maquettes budgétaires qui répondent aux exigences du cadre légal de l'instruction comptable et budgétaire (M14).

Les ratios sont issus du site du Minefi (dernière année d'insertion = 2016) et de la fiche DGF 2017.

La population en vigueur au 1^{er} janvier 2018 est de **6 927** habitants contre 6 878 en 2017.

Comme cela a été évoqué dans le cadre du ROB, l'élaboration du budget primitif 2018 tient compte des différentes contraintes nationales, territoriales et locales.

Un contexte territorial et législatif qui conditionne l'élaboration du budget

La Nouvelle Organisation Territoriale de la République (Loi NOTRe), a créé au 1^{er} janvier 2016 la Métropole du Grand Paris (MGP) et 12 établissements publics territoriaux (EPT), notamment le Territoire «Grand Paris Grand Est » dont Gournay-sur-Marne fait partie.

Les annonces présidentielles sur l'avenir du territoire francilien étant à ce jour contradictoires, notamment quant à l'extension de la Métropole du Grand Paris, il apparaît difficile pour la Ville d'appréhender les évolutions budgétaires des prochaines années.

Le territoire Grand Paris - Grand Est

En 2017, l'EPT Grand Paris-Grand Est a intégré pleinement ses premières compétences (plan local d'urbanisme, politique de la Ville, eau et assainissement, déchets).

2018 sera l'année du lancement du plan local d'urbanisme intercommunal qui régira le développement des 14 communes.

D'autres compétences, soumises à la définition d'un intérêt territorial ou métropolitain, sont ou seront également exercées par l'EPT, tels que :

- L'aménagement : partagé entre l'EPT et la MGP (intérêt métropolitain défini le 8.12.2017)
- Le développement économique : partagé entre l'EPT et la MGP (intérêt métropolitain défini le 8.12.2017)
- La programmation, la construction et la gestion d'équipements culturels et sportifs : partagées entre l'EPT et les communes (intérêt territorial défini le 17.10.2017)
- L'action sociale : partagée entre l'EPT et les communes (intérêt territorial défini le 17.10.2017)
- L'habitat : partagé entre l'EPT et la MGP (intérêt métropolitain à définir)

La Métropole du Grand Paris

La Métropole vient de préciser les principales compétences qui relèvent de son intérêt. Par voie de conséquence, les établissements publics territoriaux pourront préciser les compétences qui remontent à leurs niveaux.

Pour mémoire, elle exerce la compétence habitat depuis le 01 janvier 2017 et la reconnaissance de l'intérêt métropolitain sera déterminée par délibération du conseil métropolitain au plus tard le 31 décembre 2018.

De même, la Métropole et le Territoire prennent en charge les politiques d'aménagement et de développement économique (soumises à la définition de l'intérêt métropolitain, lequel a été défini par délibération du 8 décembre 2017 sur ces deux thématiques).

Les contours de la compétence environnement (nuisance sonores, pollution de l'air, énergie, GEMAPI) ont été adoptés en conseil métropolitain le 8 décembre 2017.

Tandis que vont s'opérer ces transferts, la commune devra continuer à assumer des politiques essentielles à la population, et ce en perdant ses marges de manœuvres fiscales énoncées par la loi.

Pour 2018, il n'y aurait que très peu de transfert de charges vers la Métropole, le travail de recensement et d'évaluation réalisé par nos services étant en cours, il est difficile, à ce stade, d'en estimer le coût.

Si transfert il y a, la ville ne verserait pas de Fonds de Compensations des Charges transférées, mais verrait ses Attributions de Compensations (AC) reversées par la Métropole diminuer d'autant.

Réforme de la taxe d'habitation

Cette réforme touche le dégrèvement de la Taxe d'Habitation (TH) pour 80 % des redevables.

Pour ce faire, la Loi de Finances pour 2018 instaure dès 2018, un dégrèvement progressif sur les 3 années à venir sous conditions de ressources. Les seuils d'éligibilité au dégrèvement sont fonction du revenu fiscal de référence (RFR). Les ménages remplissant ces conditions de ressources bénéficieront d'un abattement de 30 % de leur cotisation de TH en 2018 puis 65 % pour 2019, avec pour objectif d'atteindre les 100 % en 2020.

Le principe du dégrèvement permet aux communes de conserver leur pouvoir de taux et leur produit fiscal. En effet, l'Etat prendra en charge l'intégralité des dégrèvements dans la limite des taux et abattement en vigueur pour les impositions 2017. Le taux de référence pris en compte sera figé au niveau de celui de la TH en 2017.

L'application de la loi SRU

Notre commune est pénalisée pour carence de logements sociaux et paye une amende importante. Elle s'élevait à 181 501 € en 2015, à 185 933 € en 2016, à 123 659 € en 2017 et à 120 981 € pour 2018

C'est dans ce contexte que le budget 2018 de la ville a été élaboré

1 – LES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DE LA COMMUNE

LES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DE LA VILLE

Le compte administratif 2017 de la commune de Gournay-sur-Marne se solde par un **excédent de clôture de 3 502 245.99 €** (reports non compris), se décomposant en un excédent de clôture d'investissement de 2 342 116.60 € (R- 001) et un excédent de clôture de fonctionnement de 1 160 129.39 € (R- 002).

Cet excédent de clôture passe de 3 502 245.99 € à 3 201 642.77 € lorsqu'on y inclut les reports ci-dessous :

- en dépenses d'investissement 352 494.22 €
- en recettes d'investissement 51 891.00 €

- L'excédent d'investissement est constitué d'une part de l'excédent antérieur cumulé et d'autre part, des non réalisations de dépenses d'investissement, notamment liées au décalage des travaux de réhabilitation et d'extension de la cantine des Pâquerettes.
- L'excédent de fonctionnement est constitué d'une part de l'excédent antérieur cumulé et d'autre part, des économies de dépenses des services par rapport aux prévisions budgétaires notamment et à des plus values de recettes de fonctionnement (régularisations sur les remboursements des rémunérations du personnel par l'assurance, des régularisations de participations de la CAF pour les centres de loisirs et une réalisation des participations des familles supérieure au recettes prévues).

Enfin le produit de la cession des terrains de la halle du marché vient abonder le résultat du compte administratif 2017 et permettra de financer des dépenses 2018.

Cette année encore, ces excédents seront repris dans le cadre de l'équilibre du budget primitif 2018.

2 – EQUILIBRE DU BUDGET 2018 DE LA COMMUNE PAR SECTION

Le budget 2018 de la commune s'équilibre comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement s'élève à 12 272 774 € en 2018.

| | |
|-------------------------|---------------------|
| Dépenses réelles | 10 963 716 € |
| Reports | 0 € |
| Dépenses d'ordre | 1 309 058 € |
| OO2 | 0 € |
| Dépenses totales | 12 272 774 € |

| | |
|-------------------------|---------------------|
| Recettes réelles | 11 090 584 € |
| reports | 0 € |
| Recettes d'ordre | 22 061 € |
| OO2 (excédent N-1) | 1 160 129 € |
| Recettes totales | 12 272 774 € |

SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'élève à 4 417 241 € en 2018.

| | |
|-----------------------------------|--------------------|
| Dépenses réelles | 4 042 686 € |
| dont dépenses d'équipement | 3 590 686 € |
| Reports | 352 494 € |
| Dépenses d'ordre | 22 061 € |
| OO1 | 0 € |
| Dépenses totales | 4 417 241 € |

| | |
|-----------------------------------|--------------------|
| Recettes réelles | 714 175 € |
| dont recettes d'équipement | 442 175 € |
| reports | 51 891 € |
| Recettes d'ordre | 1 309 058 € |
| OO1 (Excédent N-1) | 2 342 117 € |
| Recettes totales | 4 417 241 € |

*Dans les pages suivantes, le budget 2018
sera comparé au réalisé 2017*

3 – SECTION DE FONCTIONNEMENT PRESENTATION DU BUDGET PAR CHAPITRE ET EVOLUTION

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

| DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT | PREVU 2017 | REALISE 2017 | BP 2018 | Evolution % |
|---|---------------------|---------------------|---------------------|-------------|
| 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL | 2 516 965 € | 2 258 770 € | 2 513 429 € | 11.27 |
| 012 - CHARGES DE PERSONNEL | 6 558 300 € | 6 464 975 € | 6 484 000 € | 0.29 |
| 014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS | 1 157 000 € | 1 142 121 € | 1 151 265 € | 0.80 |
| 65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE | 581 900 € | 548 845 € | 562 585 € | 2.50 |
| 66 - CHARGES FINANCIERES | 248 300 € | 219 129 € | 226 187 € | 3.22 |
| 67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES | 36 860 € | 18 963 € | 26 250 € | 38.43 |
| 022 - DEPENSES IMPREVUES | 0 € | 0 € | - | |
| TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT | 11 099 325 € | 10 652 803 € | 10 963 716 € | 2.92 |

| DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT | PREVU 2017 | REALISE 2017 | BP 2018 | Evolution % |
|--|---------------------|---------------------|---------------------|--------------|
| 023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT | 253 831 € | 0 € | 908 057 € | |
| 042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION | 578 360 € | 2 086 192 € | 401 001 € | |
| 043 - OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION | 0 € | 0 € | 0 € | |
| TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT | 832 191 € | 2 086 192 € | 1 309 058 € | |
| TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | 11 931 516 € | 12 738 995 € | 12 272 774 € | -3.66 |

Les charges à caractère général (011) augmentent de 11.27 % par rapport au réalisé 2017 mais diminuent de 0.14 % par rapport au prévu 2017. Il s'agit des dépenses de fonctionnement des services, dans lesquelles on retrouve notamment :

- les frais de fonctionnement des bâtiments (fluides, énergie et entretien)
- l'entretien de la voirie et de l'éclairage public
- l'entretien des espaces verts
- l'entretien du parc automobile et le carburant
- les divers contrats de maintenance des installations
- Les prestations informatiques et la téléphonie
- L'alimentation (restauration scolaire)
- Les dépenses diverses liées aux activités des services

L'évolution des charges à caractère général et des charges de personnel

| En K€(réalisé) | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | BP 2018 |
|-----------------------------------|-------|-------|---------|-------|-------|-------|---------|
| Charges à caractère général (011) | 2 595 | 2 674 | 2 089 | 2 195 | 2 221 | 2 259 | 2 513 |
| <i>Evolution</i> | | 3.04% | -21.88% | 5.07% | 1.18% | 1.71% | 11.27% |
| Charges de personnel (012) | 5 364 | 5 688 | 6 008 | 6 263 | 6 435 | 6 465 | 6 484 |
| <i>Evolution</i> | | 6.05% | 5.63% | 4.24% | 2.74% | 0.47% | 0.29% |

Les charges à caractère général ont marqué une variation hétérogène d'une année sur l'autre. En 2014, elles ont diminué de près de 22 %, puis en 2015 elles ont augmenté de 5 % par rapport à 2014, notamment suite à l'ouverture du RAM, et à la mise en place de nouveaux services et nouvelles actions.

Cette progression a été contenue en 2016 et 2017, alors même que la Maison pour Tous ouvrait ses portes et que la ville décidait de transférer une partie du service nettoyage des locaux au privé.

Les charges de personnel : On assiste depuis 2014 à une évolution moins importante de la masse salariale. Ces évolutions prennent en compte notamment :

- l'effet du Glissement Vieillesse Technicité lié au déroulement des carrières,
- l'application de différentes réformes statutaires.

Néanmoins, il faut noter la volonté de maîtriser ce poste budgétaire et l'effort important que la collectivité a fourni depuis 2014, comme illustré ci-dessous :

Evolution de la masse salariale réalisée depuis 2011

| | CHARGE DE PERSONNEL en K€ | % EVOLUTION /N-1 |
|-------------|---------------------------|------------------|
| 2011 | 5 153 | |
| 2012 | 5 364 | 4,09% |
| 2013 | 5 688 | 6,05% |
| 2014 | 6 008 | 5,63% |
| 2015 | 6 263 | 4,24% |
| 2016 | 6 435 | 2,74% |
| 2017 | 6 465 | 0,47% |
| 2018 | 6 484 | 0,29% |

Depuis 2015 l'optimisation des ressources humaines (non remplacement systématique des départs en retraite et le non renouvellement de certains contractuels) accompagné d'un meilleur redéploiement des compétences, a permis de dégager des marges de manœuvre.

En 2016 la réorganisation des services avec la mise en place d'un nouvel organigramme a vu le jour.

Ces décisions se traduisent aujourd'hui par la diminution régulière de l'évolution de la masse salariale. **Diminution confirmée dans le cadre de l'élaboration du budget 2018 puisque nous pouvons afficher une évolution de 0.29 % par rapport à 2017.**

Le retraitement de la masse salariale a permis d'étoffer le service de la police municipale, garant de la sécurité et de la tranquillité publique sur notre territoire.

L'effectif est passé d'un policier municipal à 5, plus 3 ASVP. La volonté réaffirmée de la municipalité a permis de leur donner les moyens d'agir en modernisant leur équipement et en les armant.

L'évolution de 0.47 % entre 2016 et 2017 correspond à une non réalisation de certains crédits par rapport au prévu, notamment suite à des demandes de disponibilités, de congés parentaux, de départ par voie de mutation ainsi que par la minoration du RIFSEEP.

Pour l'exercice 2018, le coût de la masse salariale est estimé à **6 484 000 €** (dont 226 500 € pour la cotisation assurance du personnel et 20 100 € pour la médecine du travail), soit une hausse de 19 000 € équivalent à **0.29 %** de plus par rapport au réalisé 2017.

La hausse prévisionnelle (entre 2017 et 2018) est liée à l'effet du Glissement Vieillesse Technicité, à l'augmentation du SMIC, l'augmentation des indemnités de transport et des cotisations retraite, à l'augmentation de l'indemnisation chômage, du coût de l'assurance maladie et de la cotisation pour la médecine du travail. Sont également compris dans cette prévision le coût du recensement et le coût supplémentaire lié aux heures travaillées lors de la crue de ce début d'année. Enfin, une provision pour les remplacements imprévus tels que maladie, maternité dans les secteurs accueillant du public est également budgétée.

Cette année encore, ces augmentations auraient été difficilement supportables pour le budget de la ville, si dans le même temps les actions menées sur la masse salariale (citées plus haut) n'avaient pas engendré une économie de près de 182 000 €.

A noter que la hausse prévisionnelle de 19 000 € est largement compensée par le remboursement des rémunérations versées par l'assurance statutaire pour les congés de longue maladie, notamment. Elle est estimée à 180 000 €.

Les atténuations de produits (014) correspondent au :

- Prélèvement au titre de l'article 55 de la loi SRU, soit 121 000 € notifié
- Reversement du F.N.G.I.R, soit 978 265 € notifié
- Le reversement du FPIC, soit 52 000 € estimé

Pour ce qui concerne le FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal), la loi de finances 2018 a gelé son montant, il sera d'1 Md€.

La contribution de la ville au **FPIC** a chuté en 2016 du fait de la mise en place du Territoire. Elle est passée de 395 252 € en 2015 à 10 192 € en 2016, et était de 40 197 € en 2017.

Il est prudent d'inscrire une enveloppe de **52 000 € en 2018**, sachant que le montant définitif de la contribution de la ville ne sera connu qu'après le vote du budget et qu'il est lié aux modalités de répartitions entre les communes et les intercommunalités.

Les charges de gestion courante (65), correspondent notamment aux :

- Participations diverses dont les contingents incendie (130 300 €),
- Subventions aux associations (120 000 €)
- La subvention Caisse des écoles (9 875 €)
- La subvention au CCAS (5 900 €)
- Les indemnités des élus (126 000 €)
- Le Fonds de compensation des charges territoriales (FCCT) estimé à 140 000 €

Le FCCT correspond aux transferts de charges estimées par la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées). Pour Gournay-sur-Marne, cela concerne les compétences du PLU, de l'Eau et de l'Assainissement ainsi que la gestion des déchets ménagers et assimilés. Ces transferts ont donné lieu dès 2016 au versement d'un FCCT de 156 124 € et de 125 002 € en 2017.

L'évaluation du FCCT en 2018 est estimée à **140 000 €** et se décline comme suit :

FFCT provisoire = 132 495 € + FCCT complémentaire estimé à 7 505 €.

Le FCCT provisoire correspond au FCCT fixe N-1 revalorisé de 1.2 % auquel il faut ajouter la part liée à l'installation des nouveaux locaux de l'EPT dont le siège est à Noisy-le-Grand. Enfin un FCCT complémentaire estimé à 7 505 € variera selon les besoins ou les futurs transferts de compétences.

Les charges financières (66) correspondent aux :

- Intérêts d'emprunts de la dette de la ville au 1^{er} janvier 2018, arrondis à 220 000 €, + 10 000 € pour variation éventuelle de taux, soit 230 000 €,
- Intérêts courus non échus (ICNE) pour – 4 813 € et 1 000 € pour divers charges financières

Les charges exceptionnelles (67) correspondent à une prévision pour des dépenses exceptionnelles diverses de la Ville (type remboursement de participations des usagers ou pour annuler des titres de recettes émis à tort sur exercices antérieurs).

Les opérations d'ordre (042) correspondent aux dotations aux amortissements pour 401 001 €. En 2017 le réalisé correspond aux dotations aux amortissements pour 486 192 € et aux écritures d'ordre liées à la cession des terrains de la halle du marché pour 1 600 000€.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

| RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT | PREVU 2017 | REALISE 2017 | BP 2018 | Evolution % |
|---|---------------------|---------------------|---------------------|---------------|
| 013 - ATTENUATIONS DE CHARGES | 140 000 € | 168 502 € | 180 000 € | 6.82 |
| 70 - PRODUITS DES SERVICES | 1 124 975 € | 1 155 188 € | 1 057 400 € | -8.47 |
| 73 - IMPOTS ET TAXES | 8 392 106 € | 8 506 194 € | 8 506 061 € | 0 |
| 74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS | 1 243 164 € | 1 407 644 € | 1 274 623 € | -9.45 |
| 75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE | 59 700 € | 54 741 € | 58 000 € | 5.95 |
| 76 - PRODUITS FINANCIERS | 0 € | 0 € | 0 € | - |
| 77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS | 8 700 € | 1 643 983 € | 14 500 € | - |
| TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT | 10 968 645 € | 12 936 253 € | 11 090 584 € | -14.27 |

| RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT | PREVU 2017 | REALISE 2017 | BP 2018 | Evolution % |
|--|-----------------|-----------------|-----------------|---------------|
| 042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION | 70 749 € | 70 749 € | 22 061 € | -68.82 |
| 043 - OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION | 0 € | 0 € | 0 € | - |
| TOTAL RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT | 70 749 € | 70 749 € | 22 061 € | -68.82 |

| | | | | |
|--|-----------|-----------|-------------|-------|
| 002 - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE | 892 122 € | 892 122 € | 1 160 129 € | 30.04 |
|--|-----------|-----------|-------------|-------|

| | | | | |
|---|---------------------|---------------------|---------------------|---------------|
| TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT | 11 931 516 € | 13 899 124 € | 12 272 774 € | -11.70 |
|---|---------------------|---------------------|---------------------|---------------|

Les recettes réelles de fonctionnement :

Globalement, elles diminuent de 14.27 % par rapport au réalisé 2017, mais hors cession, la variation n'est que de -2.17 %.

Elles se décomposent ainsi :

Les atténuations de charges (013) qui correspondent aux remboursements des frais de personnel (suite arrêts maladie, congés maternité, etc...)

Les produits des services (70) dans lequel on retrouve les participations des familles pour les centres de loisirs, études, restauration scolaire, crèches etc... Produits estimés à la baisse du fait de la suppression des temps d'accueils périscolaires et de la suppression du service des aides ménagères.

Les Impôts et taxes (73) : Ce chapitre est impacté par les différents flux entre la Commune, le Territoire et la Métropole du Grand Paris. Il comprend :

- Les impôts des ménages dont le produit est estimé à 7 302 964 € (voir tableaux sur l'évolution de la fiscalité)
- Les droits de mutations estimés à 370 000 €
- La taxe finale sur l'électricité estimée à 125 000 € et 400 € pour la publicité extérieure
- L'attribution de compensation via la Métropole du Grand Paris d'un montant de 707 697 €, montant notifié et qui correspond aux différents produits transférés ci-dessous :

| | | |
|------------------------------------|---|-----------|
| CFE | = | 348 844 € |
| Rôles supplémentaires 2016 et 2017 | = | 8 466 € |
| CVAE | = | 133 952 € |
| TASCOM | = | 30 383 € |
| IFER | = | 2 973 € |
| TATFPNB | = | 4 853 € |
| DCPS | = | 178 226 € |

Les dotations et participations (74) comprennent :

- La Dotation Forfaitaire (DF) estimée à 520 000 €,
- La Dotation nationale de péréquation (DNP) estimée à 90 000 €,
- Les compensations (TH et TF) estimées à 130 000 €,
- Les diverses participations CAF, Etat et Département liées au fonctionnement des services.

Les autres produits de gestion courante (75) correspondent aux revenus des immeubles (48 300 €) et au loyer du marché (9 700 €).

Les produits exceptionnels (77) correspondent à des dons et sponsors pour diverses manifestations (type Gourn'anciennes) pour 4 500 € et une prévision de 10 000 € pour remboursements d'assurance suite à d'éventuels sinistres.

4 - EVOLUTION DE LA FISCALITE ET DES DOTATIONS

EVOLUTION DE LA FISCALITE

La fiscalité des ménages : La Loi de finances 2018 prévoit une revalorisation forfaitaire des bases fiscales de **1.2 %**, contre 0.4 % en 2017 et 0.9 % en 2016.

Le produit fiscal attendu a été ajusté entre le vote du Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) et le présent rapport de présentation du vote du budget 2018 (voir tableau ci-dessous) et présente une augmentation de 86 000 € par rapport à 2017.

Notre commune ayant des taux de fiscalité élevés, il est exclu de les augmenter.

Taxe d'habitation : **34.69 %** contre 25,85 % pour la moyenne départementale

Taxe foncière : **20.86 %** contre 22,07 % pour la moyenne départementale

Taxe foncière non bâti : **118.93 %** contre 42.01 % pour la moyenne départementale

(Source observatoire financier 2016 des directeurs généraux de Seine-Saint Denis)

Les taux communaux restent donc inchangés, et ce depuis 2011.

Rappelons ici que :

Le potentiel fiscal* (4 taxes)/ population DGF est de **878 €** pour Gournay-sur-Marne contre **909 €** pour la moyenne de la strate.

Le potentiel financier*/population DGF est de **970 €** pour Gournay-sur-Marne contre **1 009 €** pour la moyenne de la strate.

* Source fiche DGF 2017

Evolution des bases fiscales des ménages depuis 2014

| BASES | REELLES 2014 | REELLES 2015 | REELLES 2016 | REELLES 2017 | ESTIMEES 2018 |
|---------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| TH | 13 696 142 | 14 242 193 | 14 344 229 | 14 494 971 | 14 668 911 |
| TF | 9 664 758 | 9 987 219 | 10 254 042 | 10 341 117 | 10 465 210 |
| TFNB | 30 153 | 29 789 | 26 793 | 25 986 | 26 298 |
| totaux | 23 391 053 | 24 259 201 | 24 625 064 | 24 862 074 | 25 160 419 |

Evolution des produits fiscaux des ménages depuis 2014

| BASES | REELLES 2014 | REELLES 2015 | REELLES 2016 | REELLES 2017 | ESTIMEES 2018 |
|---------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| TH | 4 751 192 | 4 940 617 | 4 976 013 | 5 028 305 | 5 088 645 |
| TF | 2 016 069 | 2 083 334 | 2 138 993 | 2 157 418 | 2 183 043 |
| TFNB | 35 861 | 35 428 | 31 865 | 30 905 | 31 276 |
| totaux | 6 803 122 | 7 059 379 | 7 146 871 | 7 216 628 | 7 302 964 |

Evolution des compensations depuis 2014

| | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 estimé |
|-------------------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| Compensation Taxe Habitation | 87 462 | 101 217 | 93 278 | 129 379 | 126 000 |
| Compensation Taxe Foncière | 19 341 | 12 555 | 10 432 | 4 029 | 4 000 |
| Compensation TP | 17 273 | 11 790 | 3 344 | 1 041 | 0 |
| Total | 124 076 | 125 562 | 107 054 | 134 449 | 130 000 |

EVOLUTION DES DOTATIONS

Evolution des dotations depuis 2013

| | 2013 | 2014 | % | 2015 | % | 2016 | % | 2017 | % | 2018 estimé |
|-----------------------------|------------------|------------------|-------|------------------|--------|----------------|--------|----------------|--------|----------------|
| Dotation Forfaitaire | 1 274 007 | 1 198 809 | -5,90 | 1 009 419 | -15,80 | 639 006 | -36,70 | 536 826 | -15,99 | 520 000 |
| DNP | 65 822 | 78 493 | 19,25 | 94 192 | 20,00 | 95 008 | 0,87 | 92 715 | -2,41 | 90 000 |
| TOTAL | 1 339 829 | 1 277 302 | -4,67 | 1 103 611 | -13,60 | 734 014 | -33,49 | 629 541 | -14,23 | 610 000 |

La Dotation globale de fonctionnement (DGF) est composée de la Dotation forfaitaire (DF) et de la Dotation nationale de péréquation (DNP).

Depuis 2014, la Ville a contribué au redressement des finances de l'Etat au sein de la Dotation forfaitaire et ce, à hauteur de 71 808 € pour 2014 et 176 806 € pour 2015, 177 340 € pour 2016 et 91 848 € pour 2017.

Au total la contribution de la ville a été de 517 802 € depuis 2014.

La loi de finances 2018 n'a pas introduit dans le texte une nouvelle contribution redressement des finances de l'Etat via la DF pour cette année.

Pour 2018, la DF est estimé à 520 000 € et la DNP à 90 000 €.

5 – SECTION D'INVESTISSEMENT PRESENTATION DU BUDGET PAR CHAPITRE ET EVOLUTION

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Pour l'investissement l'évolution se comparera par rapport au prévu N-1 et non par rapport au réalisé N-1.

| DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT | PREVU 2017 | REALISE 2017 | BP 2018 | Evol.% /prévu 17 |
|--|--------------------|--------------------|--------------------|---------------------|
| 20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES | 273 180 € | 131 169 € | 147 900 € | |
| 204 - SUBVENTIONS EQUIPEMENT VERSEES | 300 000 € | 15 000 € | 300 000 € | |
| 21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES | 1 111 946 € | 853 649 € | 1 022 786 € | |
| 23 - IMMOBILISATIONS EN COURS | 2 071 413 € | 34 200 € | 2 120 000 € | |
| REPORTS | 394 113 € | 0 € | 352 494 € | |
| sous total dépenses d'équipement | 4 150 652 € | 1 034 018 € | 3 943 180 € | -5.00 |
| 16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES | 425 000 € | 417 738 € | 451 000 € | |
| 27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES | 5 000 € | 0 € | 1 000 € | |
| 020 - DEPENSES IMPREVUES | 0 € | 0 € | 0 € | |
| sous total dépenses financières | 430 000 € | 417 738 € | 452 000 € | 5.12 |
| 45 - COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE | 0 € | 0 € | 0 € | |
| TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT | 4 580 652 € | 1 451 756 € | 4 395 180 € | -4.05 |
| | | | | |
| DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT | PREVU 2017 | REALISE 2017 | BP 2018 | Evol.% /prévu 17 |
| 040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION | 70 749 € | 70 749 € | 22 061 € | |
| 041 - OPERATIONS PATRIMONIALES | 85 587 € | 85 587 € | 0 € | |
| TOTAL DEPENSES D'ORDRE | 156 336 € | 156 336 € | 22 061 € | |
| | | | | |
| OO1 - RESULTAT REPORTE | 0 € | 0 € | 0 € | |
| TOTAL OO1 | 0 € | 0 € | 0 € | |
| | | | | |
| TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT | 4 736 988 € | 1 608 092 € | 4 417 241 € | -6.75 |

Les dépenses d'équipement correspondent aux travaux suivants :

Un certain nombre d'investissement prévus en 2017, n'ont pu être réalisés soit pour des raisons techniques, soit pour des raisons administratives. Ils font donc l'objet d'une inscription prioritaire en 2018. Sont également inscrits en priorité les projets financés par des subventions, à savoir :

- La réhabilitation et la construction de la cantine de l'école primaire des Pâquerettes
(coût TTC = 1 600 000 €, financement Région = 401 550 €)
- Les mises aux normes des accès pour les Personnes à Mobilité Réduite à l'école des Pâquerettes ainsi qu'à la salle Marceau
(coût TTC = 179 000 €, financement DETR = 30 325 €)
- L'acquisition de caméras de vidéo surveillance et le système d'exploitation des données
(coût TTC = 117 000 €, financement Etat-FIPD = en attente de notification)

Le versement de la subvention d'équipement pour la construction des logements sociaux sur le site de la halle du marché (coût TTC = 300 000 € pour le 1^{er} versement en 2018 et 270 000 € en 2019).

- Maîtrise d'œuvre et travaux d'extension de l'AMG (coût TTC = 430 000 €).

Divers équipements :

- Etudes et travaux de démolition de la « Plage de Gournay »
- Remplacement de l'autocom en mairie.
- Travaux divers bureaux et mise en sécurité de la mezzanine au CTM.
- Organigramme des clés divers bâtiments
- Achats extincteurs divers bâtiments
- Changement fenêtres sur un logement rue de Verdun

Bâtiments scolaires :

- Isolation et litzonnage du toit terrasse d'un bâtiment de l'école des Pâquerettes.
- Pose de stores et volets roulants.
- Etude agrandissement école du Château.
- Mobilier divers.

Petite enfance et centres de loisirs :

- Réfection des 2 salles d'activités et installation d'un visiophone pour les Minimomes.
- Achat de mobilier et matériels divers pour les 3 structures de la petite enfance.
- Installation de stores intérieurs et d'un visiophone, pose de pare-ballons, achat de mobilier divers pour le centre de loisirs.

Salle Vanzo et Marceau :

- Installation tableau de sécurité et de commande sécurité à la salle Vanzo
- Réfection totale des sols et installation de pavé Led salle Marceau
- Achat d'un vidéo projecteur

Fêtes cérémonies :

- Achat sono portative+ spots+grilles pour les expositions
- Achat mobilier et matériel divers de remplacement

Maison Pour Tous

- Installation d'un store électrique pour la salle des jeunes
- achat de divers matériels

AMG et Musée

- Achats de chaises pour l'AMG
- Pose d'une porte blindée au Musée

Police municipale

- Achat armement
- Création local et installation contrôle d'accès salle d'armes

Sports, gymnase, stade :

- Pose porte coulissante Tribunes
- Achat tapis + autolaveuse pour le gymnase

Voirie, éclairage public, espaces verts :

- Réfection d'une partie du boulevard de Noisy
- Création zone bleue
- Remplacement 2 armoires d'éclairage public + travaux divers d'entretien
- Mise aux normes d'un carrefour de feux

Divers moyens des services :

- Achat de mobilier de bureau, de matériels informatiques et d'outillage –
- Acquisition et la mise en œuvre d'un nouveau logiciel de gestion des ressources financières et des ressources humaines, ainsi qu'un serveur dédié.

Ce programme d'investissement représente 3 590 686 €.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

| RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT | PREVU 2017 | REALISE 2017 | BP 2018 | Evol.% /prévu 17 |
|--|--------------------|--------------------|--------------------|---------------------|
| 13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES | 479 815 € | 271 957 € | 442 175 € | -7.84 |
| 23 – IMMOBILISATION EN COURS | 22 414 € | 22 414 € | | |
| REPORTS | 255 275 € | 0 € | 51 891 € | -79.67 |
| 16 – EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES | 0 € | 0 € | 0 € | |
| sous total recettes d'équipement | 757 504 € | 294 371 € | 494 066 € | -34.78 |
| 10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS, RESERVES | 196 000 € | 220 352 € | 270 000 € | 37.76 |
| 16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES | 400 € | 0 € | 1 000 € | |
| 27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES | 1 600 € | 0 € | 1 000 € | |
| 024 - PRODUITS DE CESSIONS | 1 600 000 € | 0 € | 0 € | |
| sous total recettes financières | 1 798 000 € | 220 352 € | 272 000 € | -84.87 |
| 45 - COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE | 0 € | 0 € | 0 € | |
| TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT | 2 555 504 € | 514 723 € | 766 066 € | 199.83 |
| | | | | |
| RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT | PREVU 2017 | REALISE 2017 | BP 2018 | Evol.% /prévu 17 |
| 021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT | 253 830 € | 0 € | 908 057 € | 257.74 |
| 040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION | 578 360 € | 2 086 192 € | 401 001 € | -30.67 |
| 041 - OPERATIONS PATRIMONIALES | 85 587 € | 85 587 € | 0 € | |
| TOTAL RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT | 917 778 € | 2 171 779 € | 1 309 058 € | 42.63 |
| | | | | |
| 001 - RESULTAT REPORTE | 1 263 707 € | 1 263 707 € | 2 342 117 € | 85.34 |
| | | | | |
| TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT | 4 736 988 € | 3 435 486 € | 4 417 241 € | -6.75 |

Les recettes d'équipement sont constituées des subventions (chapitre 13), notamment de la Région pour les travaux de la cantine des Pâquerettes.

Les dotations, fonds divers (**chapitre 10**) comprennent :

- le FCTVA (Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée) estimé à 180 000 € (estimation affinée depuis le ROB), correspondant aux dépenses d'investissement réalisées en N-2 (en 2016) et calculées au taux de 16,404%.
- la Taxe d'aménagement estimée à 90 000 €.
- les amendes de Police inscrites pour un montant de 10 000 €.

Les autres immobilisations financières (**chapitre 27 et 16**) comprennent :

- une prévision pour cautions diverses de 2 000 €

Ces recettes financent le programme d'investissement.

Enfin l'autofinancement dégagé de la section de fonctionnement d'un montant de 1 286 997 € vient financer le remboursement du capital de la dette et une partie des nouveaux investissements.

Cette année également, il n'est pas envisagé de recourir à l'emprunt.

6 - LA DETTE

Au 1^{er} janvier 2018 :

L'encours de dette est de **6 792 337 €** soit **981 €/habitant**.
Il était de 7 210 075 € au 1^{er} janvier 2017 soit 1 048 €/habitant.

L'annuité de dette est de **660 000 €** estimé, soit **96 €/habitant** ;
Elle était de 671 637 € au 1^{er} janvier 2017 soit 101 €/habitant.

**L'annuité comprend le remboursement
du capital pour 445 000 € et des intérêts estimés à 215 000 €.**

La synthèse de la dette

| SYNTHESE DE LA DETTE | AU 1 ^{ER} JANVIER 2018 |
|--------------------------|---------------------------------|
| ENCOURS | 6 792 337 € |
| TAUX MOYEN | 3.17 % |
| DUREE RESIDUELLE MOYENNE | 16 ans et 10 mois |

L'encours de dette depuis 2011 a évolué comme suit :

| ANNEES | Encours au 31/12 en € |
|--------|-----------------------|
| 2011 | 7 136 010 |
| 2012 | 6 811 222 |
| 2013 | 6 309 208 |
| 2014 | 7 746 137 |
| 2015 | 7 337 388 |
| 2016 | 7 210 075 |
| 2017 | 6 792 337 |

La structure de la dette :

La dette de Gournay-sur-Marne comporte 14 contrats de prêts au 01/01/2018. Le plus ancien a été contracté en 2005 et le plus récent en 2016 (emprunts à taux zéro de la CAF pour les travaux de la Maison pour Tous).

Sur les 14 contrats en cours un seul est classé en E1 dans la charte Gissler (emprunt en taux fixe à barrière sur euribor 12 mois), contracté en 2008 auprès de Dexia Crédit Local et représentant 28 % de notre encours.

Les 13 autres contrats sont classés en A1, ils sont, soit en taux fixe classique soit en variable sur euribor.

Répartition de l'encours au 1^{er} janvier 2018 par type de taux

| REPARTITION PAR TYPE DE TAUX | | |
|------------------------------|-------------|------|
| TAUX FIXE | 3 198 763 € | 47% |
| TAUX FIXE A BARRIERE | 1 953 310 € | 28% |
| VARIABLE | 1 405 803 € | 21% |
| TAUX ZERO | 234 461 € | 4% |
| total | 6 792 337 € | 100% |

Répartition de l'encours au 1^{er} janvier 2018 par prêteurs

| REPARTITION PAR PRETEURS | | |
|--------------------------|-------------|-----|
| CAF | 290 650 € | 4 % |
| BANQUE POSTALE | 1 621 604 € | 24% |
| CFFL | 3 789 106 € | 56% |
| DEXIA | 1 090 977 € | 16% |
| total | 6 792 337 € | |

Les ratios d'endettement de la ville de Gournay-sur-Marne restent élevés par rapport à la moyenne de la strate comme le montre le tableau ci-dessous :

| RATIOS EVOLUTION ENCOURS DE DETTE PAR HABITANT | | | |
|---|--------------|---------|----------------------|
| ANNEES | nb habitants | GOURNAY | Strate source MINEFI |
| 2017 | 6878 | 988 | Non connu |
| 2016 | 6735 | 1072 | 842 |
| 2015 | 6643 | 1105 | 253 |
| 2014 | 6553 | 1182 | 276 |
| 2013 | 6457 | 977 | 909 |
| 2012 | 6438 | 1058 | 1029 |
| RATIOS EVOLUTION ANNUITES DE DETTE PAR HABITANT | | | |
| ANNEES | nb habitants | GOURNAY | Strate source MINEFI |
| 2017 | 6878 | 94 | Non connu |
| 2016 | 6735 | 99 | 123 |
| 2015 | 6643 | 99 | 30 |
| 2014 | 6553 | 124 | 33 |
| 2013 | 6457 | 115 | 105 |
| 2012 | 6438 | 123 | 131 |

Capacité de désendettement : Elle est estimée à 10,5 années pour 2017, elle était de 9,7 années en 2016 contre 9 années en 2015.

7 - CONCLUSION

Le budget 2018 s'inscrit dans l'effort constant d'optimisation des recettes (par la recherche systématique de subvention, sponsors etc...) et de réduction de certaines dépenses (notamment la masse salariale). Il permet néanmoins à la Commune de poursuivre la mise en œuvre de sa politique, de maintenir la qualité de ses interventions au service des habitants et de continuer à réaliser les engagements qu'elle a pris.